

Image not found or type unknown



Passage de Cadre a non cadre

Par **Erico31**, le **28/09/2022** à **19:16**

Bonjour,

Avec le nouvel emploi de ma compagne, je dois amener mes enfants à l'école le matin et aller les rechercher le soir.

J'arrive donc vers 9h et repars à 17h20 avec une pause déjeuné de 1h.

Mon employeur m'a convoqué pour me dire que je ne faisais pas assez d'heures et a évoqué la possibilité de perdre mon statut cadre et de passer non cadre...

Que pensez-vous de mes heures? Suis-je dans mon droit ?

Admettons que j'accepte de passer non cadre, suis-je en droit d'obliger mon employeur a maintenir mon salaire actuel.

Merci par avance pour votre aide,

Par **Erico31**, le **28/09/2022** à **19:17**

Info supplémentaire: Je suis en CDI depuis 2 ans et demi.

Par **P.M.**, le **28/09/2022** à **20:32**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez une convention de forfait en jours sinon pour combien d'heures vous êtes payé...

De toute façon, si vous avez été embauché comme cadre, l'employeur ne peut pas changer votre statut de cadre à non cadre sans votre accord...

Si vous acceptiez, ce n'est sans doute pas dans l'intention de l'employeur de maintenir votre salaire...

Par **Erico31**, le **28/09/2022** à **21:55**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse. Je suis au forfait 215 jours par an. C'est la seule chose mentionnée sur mon contrat de travail et bulletin de salaire.

Par **P.M.**, le **28/09/2022** à **22:27**

Donc normalement vous ne devriez même pas être assujetti à un horaire...

Par **Marck.ESP**, le **28/09/2022** à **23:12**

Bonsoir

Je plussoie, en ajoutant que vous n'êtes donc pas soumis au respect des heures journalières et hebdomadaires de travail (35) et que le cadre peut travailler davantage ou moins, même si généralement, c'est davantage.

Par **janus2fr**, le **29/09/2022** à **07:08**

Bonjour,

A part vous reprocher votre nombre d'heures, votre employeur a-t-il à se plaindre de votre travail ? Remplissez-vous vos objectifs ? Car c'est le principe du forfait jours, le cadre est maître de son planning afin de mener à bien les tâches qui lui sont confiées...

Par **Erico31**, le **29/09/2022** à **07:33**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

L'entreprise connaît de grandes difficultés financières. Mes objectifs ne sont pas remplis à ce jour mais je reviens à peine depuis 3 semaines d'un congés parental de 6 mois et ils suivent la tendance générale qui est très mauvaise.

Je suis responsable grand compte et mon travail au quotidien est apprécié par ma hiérarchie depuis mes 2 ans et demi de présence.

Je n'ai jamais eu d'entretiens annuels depuis mon arrivée mais j'ai eu des augmentations et la

dernière prime annuelle en avril pour mon travail.

Par **oyster**, le **29/09/2022** à **08:34**

Bonjour

"L'entreprise connaît des difficultés financières"

"je reviens d'un congés parental de six mois"

"je suis responsable grand compte ."

"rien de plus que PM !"..concernant vos interrogations !...

En tant que cadre ,il est récurrent de ne pas compter ses heures , et encore moins dans votre cas .